



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE

RECUEIL SPÉCIAL N° 14

Publié le 13 mars 2024

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

**Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 14 en date du 13 mars 2024

SOMMAIRE

Préfecture et sous-préfecture de Florac

Arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2024-073-002 en date du 13 mars 2024 portant délégation de signature à Mme Agnès Delsol, directrice départementale des territoires.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BCPPAT-2024-073-002 DU 13 MARS 2024
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME AGNÈS DELSOL
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE

Le préfet
chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code des transports ;
- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code forestier ;
- VU le code du domaine de l'État ;
- VU le code de justice administrative et notamment ses articles R 431.10 et R 731.3 ;
- VU le code de la commande publique
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
- VU le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe CASTANET, en qualité de préfet de la Lozère ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 31 mars 2022, nommant Mme Agnès DELSOL, directrice départementale des territoires de la Lozère ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 16 janvier 2023, nommant M. Marc CHEVRIER, directeur départemental adjoint des territoires de la Lozère ;

VU l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-DIR-2024-053-0001 en date du 22 février 2024, relatif à l'organisation de la direction départementale des territoires de la Lozère ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: Délégation de signature est donnée à Mme Agnès DELSOL, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires de la Lozère, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Marc CHEVRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences, les actes, les décisions, les circulaires, les rapports, les correspondances et documents relevant de la compétence de la direction départementale des Territoires de la Lozère, à l'exclusion des courriers adressés aux parlementaires (député, sénateur), à la présidente du conseil départemental et à la présidente du conseil régional :

| N° de Code | Nature des attributions | Référence |
|------------|---|---|
| 1 | <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> | |
| | a) Décisions individuelles concernant les fonctionnaires titulaires et stagiaires et agents non titulaires , exerçant leurs fonctions dans la DDT de la Lozère, relatives à : | <i>Arrêté ministériel du 31 mars 2011</i> |
| | <ul style="list-style-type: none">- l'octroi des journées de réduction du temps de travail (JRTT) collectives obligatoires ;- l'octroi des jours de régulation dans les conditions définies dans le règlement intérieur ;- l'octroi des jours de repos dans le cadre de l'aménagement du temps de travail ;- l'octroi et le renouvellement des congés longue maladie et des congés de longue durée ;- l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel ;- l'utilisation des congés accumulés sur un compte-épargne-temps ;- l'octroi des autorisations d'absence telles que définies au règlement intérieur ;- les sanctions disciplinaires du 1er groupe ;- l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.- établissement et signature des cartes professionnelles, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département- signature des contrats des agents contractuels | <i>Décret n° 82-447 du 25 mai 1982 et décret n° 84-854 du 25 octobre 1984</i> |

| b) Autres décisions | |
|--|---|
| 1) Affectation à un poste de travail de la DDT de la Lozère des fonctionnaires de catégorie B et C et agents non titulaires lorsque cette mesure n'entraîne pas de changement de résidence administrative. | <i>Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié, article 2 Décret n° 97-330 du 3 avril 1997</i> |
| 2) Recrutement, gestion et licenciement des personnels, contractuels, temporaires, vacataires, dans la limite des crédits délégués | |
| 3) Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et attribution individuelle des points d'indice | <i>Décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 Arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement</i> |
| 4) Octroi des jours au titre du compte personnel de formation. | |
| 5) Notifications individuelles diverses, (régime indemnitaire, changement d'échelon,...). | |
| 6) Octroi des congés pour formation professionnelle, pour validation des acquis de l'expérience et bilan de compétence pour formation | <i>Alinéas 1, 2,5, 6, bis, 6 ter, 7 et 8 de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée</i> |
| 7) Réalisation des entretiens professionnels pour l'ensemble des agents de catégorie A – B et C. | <i>décret n° 2002-682 du 29/04/2002 décret n° 2007-1365 du 17/09/2007 modifié décret n° 2010-888 du 28/10/2010</i> |
| 8) Validation des ordres de mission sur le territoire métropolitain de la France et pour l'étranger via chorus DT. | <i>Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État abrogés par 2006-781</i> |
| 9) Délivrance et retrait des autorisations de conduite des VL de l'administration ou de VL personnel pour les besoins du service. | |
| 10) Fixation du règlement intérieur de la direction départementale des Territoires. | <i>Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié Arrêté du 27 mai 2011</i> |
| 11) Convention confiant au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère la surveillance médicale des agents | <i>Décret n° 82-453 du 28 mai 1982</i> |
| 12) Liquidation des droits des victimes d'accident de travail et de service | <i>Lois n°2004-809 du 13 août 2004 et n°2009-1291 du 26 octobre 2009 Circulaire A 31 du 19 août 1947</i> |
| 13) Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents constatés (de service ou de travail) | <i>Décret n°86-442 du 14 mars 1986 Loi du 11 janvier 1984 chapitre IV article 34</i> |

| | | |
|---|---|--|
| | 14) Convention pour la réutilisation des données publiques (valorisation des données). | |
| | 15) Décision de télétravail | Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 Arrêté du 19 juillet 2021 |
| | c) Responsabilité Civile | |
| | - Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et exécution des décisions de justice. | Circulaires n° 96-94 du 30 décembre 1996 |
| | - Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État. | Loi du 31 décembre 1957 Arrêté du 30 mai 1952 |
| | d) Contentieux | |
| | - Répression des infractions à la législation de l'urbanisme saisine du ministère public et présentation au tribunal d'observations écrites. | |
| | - Actes nécessaires aux procédures contentieuses administratives présentées devant les juridictions administratives et civiles. | |
| | e) Contrôle de légalité | |
| | Demandes de pièces au titre du contrôle de légalité de l'urbanisme | L 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales |
| 2 | <u>CONSTRUCTION - HABITAT</u> | Code de la construction et de l'habitation (CCH), |
| | Aides diverses à la construction d'habitation et à l'amélioration de l'habitat | |
| | a) Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation | |
| | Toutes décisions liées aux primes et prêts à la construction | |
| | Dispositions communes (conditions d'octroi, procédures d'attribution, transferts) | R 311-1 à R 311-66 |
| | b) Dispositions applicables, primes convertibles et bonifications d'intérêt et prêts sociaux, etc. | |
| | 1) Subventions et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements sociaux, en locatif et en acquisition sociale | D 323-1 à D 323-12 D 331-1 à D 331-109 |
| | 2) Subventions pour la démolition des logements locatifs sociaux | R 443-17 Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 Circulaire n°98-96 du 22/10/1998 |
| | 3) Établissement des conventions conclues entre l'État et les personnes morales sollicitant une décision d'agrément, en vue de la réalisation de logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession | Circulaire n°2001-77 du 15/11/01 D331-76-5-1 à D331-76-5-4 Décret 2004-286 du 26 mars 2004 |
| | 4) Aide personnalisée au Logement (APL) Établissement des conventions conclues avec l'État pour que les logements ouvrent droit au bénéfice de l'APL | D 353-1 à D 353-214 |
| | c) Habitations à loyer modéré (HLM) | |
| | 1) Autorisation de transformation d'usage de locaux d'habitation | L 443-11, 7 et 8ème alinéas |
| | 2) Délivrance des autorisations en matière d'aliénation du patrimoine immobilier des organismes HLM | L 443-14 - R 423-84 |
| | 3) Autorisation de démolir des logements locatifs sociaux | L 443-15-1 |
| | 4) Bonification d'intérêt et prêts accordés en vue du financement de la construction d'immeubles HLM locatifs ou destinés à l'accession à la propriété | R 431-49 à R 431-56 |
| | 5) Agrément spécial pour permettre à une SA d'HLM d'intervenir en qualité de prestataire de services de sociétés d'économie mixte dans toutes opérations d'aménagement prévues à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme. | R 422-4, 3ème alinéa |

| | |
|--|--|
| <p>d) Commission départementale de conciliation</p> <p>Toutes correspondances et décisions nécessaires au fonctionnement de la commission départementale de conciliation, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secrétariat (instruction des saisines, convocations des parties, invitations des membres, rédactions des procès verbaux et compte-rendu) | <p><i>Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986</i> <i>Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989</i> <i>Décret n°2001-653 du 19 juillet 2001</i> <i>Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014</i></p> |
| <p>e) Divers</p> <p>Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition amélioration hors logements très sociaux (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20 % du prix de revient prévisionnel)</p> <p>Dérogation pour dépassement de 90 % du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition amélioration</p> | <p><i>R 331-1</i> <i>R 331-8</i> <i>R 331-14 à R 331-16</i> <i>Arrêté du 5 mai 1995 relatif aux subventions de l'Etat et aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés (article 8)</i></p> |
| <p>Autorisation de transformation et changement d'affectation de locaux d'habitation</p> | <p><i>L 631-7 et L 631-9</i></p> |
| <p>f) Qualité de la construction et instance départementale</p> | |
| <p>a) Accessibilité</p> <p>=> Toutes correspondances et décisions nécessaires à l'instruction des actes d'accessibilité, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - instruction des saisines, formulations des avis, demandes de complétude, notifications de la réglementation ; <p>=> Contrôle et sanctions relatifs aux Ad'AP - Procédure de constat de carence ;</p> <p>=> Toutes correspondances et décisions nécessaires aux Plans d'Aménagement de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) ;</p> <p>b) Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité – Sous-Commission Départementale d'Accessibilité</p> <p>=> Avis du Président de la SCDA en séance et en commissions d'ouverture (ERP-IOP / Logements / Voirie / Ad'AP / Sd'AP) ;</p> <p>=> Arrêtés préfectoraux suite avis de la SCDA ;</p> <p>=> Dérogations aux exigences réglementaires d'accessibilité prévus par les textes ;</p> <p>=> Approbation des Agendas d'Accessibilité Programmés – Ad'AP ;</p> <p>c) Contrôle des Règles de Construction</p> <p>=> Toutes correspondances et décisions nécessaires à la procédure CRC, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - instruction des saisines, formulations des avis, demandes de complétude, correspondances avec le procureur ; <p>d) Santé bâtiments</p> <p>=> Toutes correspondances et décisions nécessaires à la réglementation touchant à la qualité de l'air, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notification de la réglementation (QAI - Qualité de l'Air Intérieur, radon) <p>=> Toutes correspondances et décisions nécessaires à la réglementation touchant aux éco-matériaux, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notification de la réglementation (matériaux bio et géo sourcés) ; <p>e) Police administrative de la construction et de l'habitation</p> <p>Décisions relatives aux sanctions au titre du code de la construction et de l'habitation</p> | <p><i>Art. R.164-3 du CCH</i></p> <p><i>Art. R.165-1 du CCH</i></p> <p><i>Art. R.165-1 du CCH</i></p> <p><i>Art. R.165-18 du CCH</i> <i>Art. R.1112-11 du code des Transports</i></p> <p><i>Art. R.1112-23 du code des Transports</i></p> <p><i>L.181-1 du CCH</i></p> <p><i>Ordonnance n° 2022-1076 du 29 juillet 2022</i></p> |

| | | |
|-----|--|--------------------------------------|
| 3 | URBANISME | |
| | a) Règles d'urbanisme | |
| a-1 | Dérogations aux règles relatives aux implantations édictées aux articles R111-15 à R111-18 du code de l'urbanisme | Code de l'urbanisme R111-19 |
| a-2 | Accord du préfet sur les dérogations à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme (PLU) | Code de l'urbanisme L152-4 |
| a-3 | Lorsque le maire est compétent, avis conforme du préfet lorsque le projet est situé sur une partie de territoire non couverte par un PLU ou une carte communale | Code de l'urbanisme L422-5 |
| a-4 | Avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire et les déclarations préalables postérieures à la caducité, l'annulation ou l'abrogation d'un PLU ou d'une carte communale | Code de l'urbanisme L422-6 |
| a-5 | L'Accord du préfet après consultation du directeur de l'établissement public du parc national lorsque le projet est situé dans les espaces urbanisés du cœur d'un parc national, délimités par le décret de création." | Code de l'urbanisme R425-6 |
| a-6 | Accord du préfet pour déroger aux dispositions de l'article L111-6 qui prévoient des marges de recul le long des grands axes routiers | Code de l'urbanisme L111-10 |
| | b) Planification de l'urbanisme | |
| b-1 | Porté à connaissance (PAC) de l'Etat dans le cadre de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme : consultation des services, rédaction, notification | Code de l'urbanisme L132-2 |
| b-2 | Tout avis formulé dans le cadre de la représentation du préfet en tant que personne publique associée à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme | Code de l'urbanisme L132-7 |
| b-3 | Mise en demeure du maire ou du président de l'EPCI d'annexer au PLU ou à la carte communale les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol | Code de l'urbanisme L153-60, L163-10 |
| | c) Application du droit des sols | |
| c-1 | Certificats d'urbanisme : lettre de consultation des collectivités, EPCI et services gestionnaires des réseaux | Code de l'urbanisme R410-10 |
| c-2 | Permis et déclarations préalables : | |
| | 1-Lettre de demande de pièces complémentaires | Code de l'urbanisme R423-38 |
| | 2-Lettre de majoration, de prolongation ou de suspension du délai d'instruction | Code de l'urbanisme R423-42 |
| | 3-Lettre de consultation des personnes publiques, services ou commissions spécialisées | Code de l'urbanisme R423-50 |
| | 4-Certificat en cas de permis tacite ou de non opposition à un projet ayant fait l'objet d'une déclaration préalable | Code de l'urbanisme R424-13 |
| | 5-Décision de contestation de la déclaration d'achèvement | Code de l'urbanisme R462-6 |
| | 6-Lettre d'information d'une visite de récolement | Code de l'urbanisme R462-8 |
| | 7-Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité | Code de l'urbanisme R462-9 |
| | 8-Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée | Code de l'urbanisme R462-10 |

| | | |
|-----|--|---|
| c-3 | Signature de la convention de mise à disposition des services de la DDT pour l'assistance technique en matière d'ADS des communes compétentes de moins de 10 000 habitants appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants | Code de l'urbanisme L422-8, R422-5 |
| | d) CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) | |
| d-1 | Secrétariat de la commission : transmission des dossiers techniques, convocations, préparation des séances ou des consultations électroniques | Code rural et de la pêche maritime L112-11 |
| d-2 | Signature des compte-rendus et des avis simples et conformes de la commission | idem |
| | e) Règle de l'urbanisation limitée en l'absence de SCOT (schéma de cohérence territoriale) | |
| e-1 | Saisine de la CDPENAF | Code de l'urbanisme L142-5 |
| e-2 | Accord du préfet, après avis de la CDPENAF, pour déroger aux dispositions de l'article L142-4 : <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture à l'urbanisation des zones AU (à urbaniser), N (naturelle) et A (agricole) des PLU • Ouverture à l'urbanisation des secteurs non constructibles des cartes communales • Délibérations motivées des communes au RNU (règlement national d'urbanisme) • Autorisations d'exploitation commerciale ou de cinéma | idem |
| | f) Loi littoral | |
| f-1 | Accord du préfet après avis de la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites) pour toute urbanisation dans les espaces proches du rivage en l'absence d'un PLU ou d'un SCOT | Code de l'urbanisme L121-13 |
| f-2 | Accord du préfet après avis de la CDNPS pour les constructions et installations liées aux activités agricoles ou forestières qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées (en dehors des espaces proches du rivage) | Code de l'urbanisme L121-10 |
| | g) Fiscalité de l'urbanisme | |
| | État récapitulatif des titres de perception et d'annulation pour la redevance d'archéologie préventive (RAP) et la taxe d'aménagement (TA) pour les dossiers déposés avant le 1 ^{er} septembre 2022. | Code du patrimoine L524-1 et suivants Code de l'urbanisme L331-1 et suivants |
| | h) Police de l'urbanisme | |
| | - Observations de l'État au parquet sur les infractions au code de l'urbanisme - Autres attributions liées au contentieux de l'urbanisme | R.480-4 L.480-1 à 6 |
| 4 | <u>TRANSPORTS</u> | |
| | Remontées mécaniques : Avis conforme préalable à : - autorisation d'exécution des travaux, - autorisation de mise en exploitation, | R 472-1 et suivants du code de l'urbanisme |
| | Approbation des : - règlement d'exploitation particulier, - police particulier. | Décret n° 2007-954 du 15 mai 2007 |

| | | |
|---|--|--|
| 5 | <u>BIODIVERSITÉ</u> | Code de l'environnement (CE) Code rural (CR) Code forestier (CF) Code des collectivités territoriales (CCT) |
| | a) Décisions relatives à la chasse, au gibier, à la louveterie et aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts | Tous actes prévus au livre IV, titre 2 (CE) et livre II, titre 1 ^{er} , titre 2 (CR), parties législatives et réglementaires |
| | b) Décisions relatives aux espèces animales et végétales protégées, aux espèces animales non concernées par la chasse et à Natura 2000 | Tous actes prévus au livre IV, titre 1 ^{er} (CE) parties législatives et réglementaires |
| | c) Décisions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles | Tous actes prévus au livre IV, titre 3 (CE), parties législatives et réglementaires |
| | d) Décisions relatives à l'agrément des associations de protection de l'environnement et aux agents commissionnés au titre des polices de l'environnement | (CE) livre 1 ^{er} titre IV chapitre 1 ^{er} ; livre II titre 1 ^{er} chapitre VI ; livre III titre III |
| | e) Décisions d'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup. | Décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 |
| | f) Actes et décisions relatifs aux dispositifs de protection des troupeaux domestiques contre la prédation et l'amélioration pastorale : opérations 73.16 et 70.26 | Règlements UE n° 2021/2115, 2021/2116, Décret 2022-1756 du 30 décembre 2022 Arrêté du 30 décembre 2022 Convention ASP/DDT du 4 juillet 2023 |
| 6 | <u>EAU</u> | Tous actes prévus au livre II titre 1 ^{er} (CE) parties législatives et réglementaires |
| | a) Décisions relatives aux déclarations et autorisations temporaires et autres autorisations ne relevant pas du régime de l'autorisation environnementale | |
| | b) Décisions relatives aux déclarations d'intérêt général et déclarations d'urgence | |
| | c) Décisions relatives aux cours d'eau non domaniaux : police et conservation des eaux pour les cours d'eau du département | |
| | d) Décisions relatives à la gestion de la ressource en eau | |
| | e) Décisions relatives aux travaux de protection contre les eaux | |
| | f) Décisions relatives aux eaux souterraines | |
| | g) Décisions relatives aux démarches de planification | |
| | h) Autorisation environnementale : Décisions et actes relevant de l'instruction en tant que service coordonnateur, hormis certificat de projet, décision de rejet et décision d'autorisation ou de refus. | (CE) livre 1 ^{er} , titre VIII, partie législative et réglementaire |

| | | |
|----------|--|---|
| | Décisions de modification, de renouvellement, de transfert, de retrait, d'arrêt définitif ou d'abrogation d'une autorisation environnementale ainsi que retrait et arrêt définitif. | |
| | i) Les agréments, les modifications d'agrément, les suspensions, les cessations d'activité pour la réalisation des opérations de vidange, de transport et d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement collectif | <i>Arrêtés ministériels du 7 septembre 2009</i> |
| | j) Les actes et courriers relatifs aux dérogations portant sur la règle d'implantation des stations de traitement des eaux usées | <i>Arrêté ministériel du 21 juillet 2015</i> |
| 7 | <u>POLICE DE L'ENVIRONNEMENT</u> | |
| | Décisions relatives aux sanctions au titre du code de l'environnement | <i>(CE) livre 1^{er}, titre VII, partie législative et réglementaire</i> |
| 8 | <u>FORET</u> | <i>Code forestier (CF), code de l'urbanisme (CU), code rural (CR)</i> |
| | a) Décisions relatives aux bois et forêts des particuliers | <i>Tous actes prévus au livre Ier et III (CF), parties législatives et réglementaires</i> |
| | b) Décisions relatives aux bois et forêts relevant du régime forestier | <i>Tous actes prévus au livre Ier et II (CF), parties législatives et réglementaires</i> |
| 9 | <u>PRODUCTION ET ÉCONOMIE AGRICOLE</u> | <i>Code rural (CR) Communauté européenne (CE) Union européenne (UE)</i> |
| | a) Décision d'agrément, de dérogation et de retrait d'agrément des G.A.E.C. et détermination du nombre d'exploitations regroupées au sein d'un G.A.E.C. | <i>(CR)-Art L323-1 à L323-16, R323-1 à R323-51, D343-33.</i> |
| | b) Actes et décisions relatifs aux programmes d'accompagnement à l'installation (AITA) | <i>Règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien rural par le FEADER</i> |
| | c) Gestion du parcours à l'installation : Actes et décisions relatifs aux financements du Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP), du centre de réalisation des stages 21 heures et du Point d'Accueil Installation (PAI) ; Agrément des maîtres exploitants Actes et décisions concernant la bourse aux stagiaires et aux maîtres exploitants Agrément et validation des plans de professionnalisation personnalisés | <i>(CR)- Art D343-21 à D343-24</i> |
| | d) Actes et décisions relatifs aux aides concernant les agriculteurs en difficulté | <i>(CR)-Art D354-1 à D354-15</i> |
| | e) Actes et décisions concernant la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs | <i>(CR)-Art D352-15 et suivants</i> |
| | f) Actes et décisions relatifs à la procédure Calamités Agricoles. | <i>(CR)-Art L361-1 à L361-8, D361-1 à 361-42.</i> |
| | g) Actes et décisions relatifs aux mesures conjoncturelles à caractère économique dans le secteur agricole et présidence des commissions éventuelles à constituer pour gérer ces dispositifs. | |
| | h) Actes et décisions relatifs aux aides relevant du régime de « minimis ». | <i>Règlements (UE) n° 1408/2013 et 1407/2013 du 18 décembre 2013 et n° 717/2014 du 27 juin 2014</i> |

| | | |
|----|--|---|
| | i) Actes et décisions relatifs aux aides à la mise aux normes des bâtiments d'élevage | |
| | j) Convocations, actes, signature des décisions et diffusion des procès-verbaux liés à la présidence des réunions suivantes : - Commissions départementale d'orientation de l'agriculture et ses sections ou formations spécialisées, - Comité départemental d'expertise, - Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, - Comité de suivi « mal être en agriculture » | (CR)-Art L312-1, 312-5, 312-6, R313-1 à 313-8. (CR)-Art R361-13 à 361-19. |
| | k) Actes et décisions relatifs au conventionnement avec les organismes agricoles, le Parc National des Cévennes, les établissements publics | |
| | l) Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune premier pilier programmations 2014-2022 et 2023-2027 (aides découplées, aides couplées aux productions et assurance récolte) : - Actes et décisions relatifs à la déclaration de surface du dossier PAC, aux demandes de paiement des différents soutiens spécifiques (animal et végétal) mis en œuvre y compris les notifications de pénalités financières suite à des constats d'anomalies dans le cadre des contrôles administratifs ; - Actes et décisions relatifs aux attributions de droits et de références ; - Actes et décisions relatifs aux régimes de sanctions et aux taux de réduction appliqués sur les soutiens directs relevant de la PAC suite aux contrôles sur place et/ou en télédétection ; - Actes et décisions relatifs aux aides communautaires en faveur des filières agricoles y compris les mesures conjoncturelles. | Règlement CE n°73/2009 Règlements UE n° 1305/2013, 1306/2013, 1307/2013, 1310/2013, 639/2014, 640/2014, 809/2014 |
| 10 | FONCIER | Code Rural (CR) Code Forestier (CF) |
| | a) Actes et décisions relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles | (CR)-Art L330-1, L330-2, L331-1 à L331-11, R331-1 à R331-12. |
| | b) Actes et décisions concernant les autorisations d'exploiter délivrées aux étrangers | R333-1 et suivants |
| | c) Groupement pastoraux : - actes et décisions arrêté concernant l'agrément ou le retrait d'agrément des groupements pastoraux - décision d'octroi d'aide au démarrage à un groupement pastoral | (CR)-Art L113-2 et suivants D.343-33 et R113-4 à R113-8 |
| | d) Autorisation de pâturage des petits ruminants en forêt domaniale | (CF) -Art L 133-10 |
| | e) Association syndicale autorisée : - notification individuelle de l'acte d'ouverture de l'enquête aux propriétaires notification individuelle de l'arrêté d'autorisation de l'association syndicale autorisée aux membres de l'association | article 9 du décret N° 2006 – 504 du 3 mai 2006 article 13 du décret 2006 – 504 du 3 mai 2006 |
| | f) Baux : - arrêté relatif au statut du fermage constatant l'indice des fermages et sa variation, les valeurs locatives maximales et minimales, des terres et des bâtiments d'exploitation, la valeur locative du bâtiment d'habitation | (CR) - Art R 411-1 à R 411-9-1 |

| | | |
|----|--|--|
| | - décision préfectorale de résiliation de bail rural pour cause d'urbanisme, changement de la destination agricole d'une parcelle (après avis de la commission départementale paritaire des baux ruraux) - convocations, actes, signature des décisions et diffusion des procès-verbaux liés à la présidence de la commission consultative des baux ruraux. | (CR) – Art L 411-32 D 411-9-12-1 |
| | g) décisions relatives à la poursuite de l'activité agricole au bénéfice des retraités agricoles | (CR) – Art L 732-40 |
| | h) Actes et décisions relatifs à la mise en valeur des terres incultes | (CR) – Art L 125-1 à L 125-15 et R 125-1 à R 125-14 |
| | i) actes et décisions relatifs au contrôle du transfert de parts sociales dans les sociétés agricoles | LOI n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 |
| | j) décisions relatives aux mesures d'urgence aux plans nationaux (plan de relance, France 2030,...) | |
| 11 | <u>FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</u> | Union européenne (UE) Communauté européenne (CE) |
| | Paiements relatifs au soutien au développement rural – Programme 2014-2022 : Actes et décisions sur tous les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Programme de Développement Rural Régional du Languedoc Roussillon : - Actes et décisions relatifs aux dispositifs du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations (Pcae) : opérations 4.1.1, 4.1.3, 4.1.4, 4,2,1 ; - Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs : opérations 6.1.1 et 6.1.2 et les dispositifs d'accompagnement à l'installation (AITA) ; - Actes et décisions relatifs aux dispositifs de protection des troupeaux domestiques contre la prédation et l'amélioration pastorale : opérations 7.6.1, 7.6.6 ; - Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) : opération 10.1 ; - Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre des mesures en faveur de la conservation des ressources génétiques : opération 10.2 ; - Actes et décisions relatifs aux aides en faveur de l'agriculture biologique : mesure 11. - Actes et décisions relatifs à l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) : mesure 13 ; - Actes et décisions relatifs au développement et à la protection des forêts ; - Actes et décisions relatifs aux sites Natura 2000 ; - Notification des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second pilier de la PAC suite aux contrôles. | Règlements UE n° 1305/2013, 1306/2013, 640/2014, 807/2014, 808/2014, 809/2014, 907/2014, 908/2014 Convention État/Région/ASP du 19 janvier 2015 |
| 12 | <u>PAYSAGE</u> secrétariat de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et de ses formations spécialisées | Articles L341-1 à L 341-22 et R341-16 à R341-27 du code de l'environnement. |
| 13 | <u>ENVIRONNEMENT – PRÉVENTION DES RISQUES</u> a) Courriers et notifications des arrêtés préfectoraux relatifs à la procédure de plan de prévention des risques. b) Courriers et notifications des arrêtés préfectoraux relatifs à la l'information préventive. | Articles R562-1 à R562-10 du code de l'environnement Articles L125-2, L125-5, R125-9 à R125-14 et R125-23 à R125-27 du code de l'environnement. |

| | | |
|--|--|--|
| | c) Recensement, modification et radiation des entreprises, de travaux publics et de bâtiment, de location de matériel de génie civil et de transport routier, soumises aux obligations de défense. | <i>Circulaire du 3 février 2012 Articles R1336-1 à R1336-15, R1338-1 à R1338-5, D1313-8, R2151-1 à R2151-7 du code de la défense</i> |
|--|--|--|

ARTICLE 2 : Mme Agnès DELSOL, directrice départementale des territoires de la Lozère, peut subdéléguer sa signature à des fonctionnaires ou agents publics placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle reçoit la présente délégation, par une décision dont il est rendu compte au préfet du département de la Lozère avant sa mise en application.

La signature du délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :
« Pour le préfet de la Lozère et par délégation ».

ARTICLE 3 : Mandat est donné à Mme Agnès DELSOL, directrice départementale des territoires de la Lozère, pour représenter le préfet de la Lozère aux audiences des tribunaux administratifs et juridictions civiles et pénales pour toutes les affaires relevant de la compétence de la direction départementale des territoires et dans lesquelles le préfet est partie prenante en qualité de représentant de l'État.

ARTICLE 4 : La directrice départementale des territoires de la Lozère, aura la faculté de désigner les agents qui exerceront cette représentation et qui pourront, dans le cadre de celle-ci, communiquer aux tribunaux toutes pièces complémentaires qui leur seraient demandées, notes en délibéré et observations orales lors des audiences.

ARTICLE 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale des territoires de la Lozère, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé le préfet

Philippe CASTANET